

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu !*

RETENUE A LA SOURCE :

RETENONS NOS EMPLOIS

Ça y est ! Les ministres ont annoncé la mise en œuvre du prélèvement à la source ! Le DG a alors convoqué en urgence les organisations syndicales pour leur rappeler l'importance de cette réforme qui sera « un très très gros travail » et le rôle primordial que tous les agents de la DGFIP vont y tenir. Cette réforme aura d'importants impacts sur l'organisation de la DGFIP, sans qu'ils soient connus à ce jour.

La CGT Finances Publiques a rappelé son opposition de principe à cette réforme tant pour l'ensemble des citoyens que pour les agents de la DGFIP.

Pour autant, la réforme étant maintenant engagée, la CGT Finances Publiques s'interroge sur les moyens de sa faisabilité.

Face à ce défi, il convient d'obtenir des moyens pour y parvenir, car la DGFIP est attendue au tournant par tous les détracteurs du service public.

Compte tenu de la charge de travail annoncé, la CGT Finances Publiques demande l'arrêt des suppressions d'emplois et dans l'immédiat, l'appel de toutes les listes complémentaires au concours.

En effet, si l'on ne veut pas voir se dégrader les missions de la DGFIP ainsi que les conditions de vie au travail des agents, il faut un signe fort des ministres pour rassurer les agents, qu'il ne s'agit pas de l'amorce de la casse de la DGFIP.

TELEDECLARATION :

T'as pas 15 € ?

Le projet de loi de finances 2016 rend obligatoire la télédéclaration des revenus.

À terme, tous les « contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet » devront déclarer leurs revenus en ligne. La mise en œuvre de cette réforme sera progressive dans le temps, puisqu'elle s'appliquera tout d'abord aux foyers fiscaux aux plus hauts revenus :

- 2016 (revenus 2015) : contribuables dont le RFR est sup à 40 000 €.
- 2017 (revenus 2016) : RFR sup à 28 000 €.
- 2018 (revenus 2017) : RFR sup à 15 000 €.
- 2019 (revenus 2018) : tous les contribuables.

Une dérogation sera admise pour les contribuables ayant préalablement indiqué à l'administration fiscale « ne pas être en mesure de souscrire cette déclaration par voie électronique » (quand bien même on aurait un accès au Web).

Ils pourront alors continuer d'effectuer leur déclaration par papier, alors que le projet de loi de finances prévoit « l'application d'une amende forfaitaire de 15 € par déclaration ou annexe, à compter de la deuxième année au cours de laquelle un manquement au principe de télédéclaration est constaté ». Cette sanction ne s'appliquera cependant **qu'aux contribuables qui ne se manifestent pas auprès de l'administration fiscale.**

Vous retrouverez toutes les infos, sur notre site :

www.financespubliques.cgt.fr/78/

RESTRUCTURATIONS 2017 : ASR ADAPTATION DES STRUCTURES AU RESEAU

La Direction a présenté son plan de restructurations pour l'année 2017 :

- **Fermeture** de la Trésorerie de Maisons-Laffitte
- **Fermeture** de la trésorerie OPIVOY,
- **Fusion** des SIE ST GERMAIN SUD et ST GERMAIN EST,
- **Fusion** des SIP POISSY et POISSY NORD,
- **Fusion** des SPF VERSAILLES 2 et 3,
- **Création** d'une CELLULE CSP UNIQUE sur le site de ST GERMAIN,
- LONGNES : **Recouvrement** : TRANSFERT de certaines communes vers SIP MANTES OUEST (5 communes),
- **Ajustement** du périmètre de la carte d'intercommunalité :
 - > de ST QUENTIN COLLECTIVITE vers VERSAILLES MUNICIPALE,
 - > de LONGNES vers MANTES COLLECTIVITES LOCALES.

POUR LE COLLECTIF DE TRAVAIL CONTRE LA REMUNERATION AU MERITE !

La RIFSEEP, c'est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations. Il remplacerait notre régime indemnitaire actuel par le CIA et l'IFSE.

(voir « le PPCR et le RIFSEEP pour les nuls »)



SIGNEZ LA PETITION CONTRE RIFSEEP... FLASHEZ ou CLIQUEZ !

<http://www.financespubliques.cgt.fr/78/spip.php?article710>



VISITE DE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE A MANTES

La CGT Finances Publiques 78 a interrogé le conseiller de la Ministre sur :

- **Déclinaison PPCR et entretien d'évaluation** :
Quid des majorations / réductions accordées aux contrôleurs et géomètres, alors que PPCR en prévoit la suppression pour la catégorie B.

- **Prime Contrainte Géographique Particulière** :
Pourquoi cette prime accordée aux collègues du site de Mantes n'est-elle pas aussi attribuée aux collègues de Bonnières, momentanément accueillis sur le site, ainsi qu'aux collègues EDR en renfort ?

- **Indemnité de résidence** :

La CGT a demandé l'application du taux le plus élevé pour l'ensemble du département.

- **Incivilités - Agressions verbales - Physiques - Attaques sur les réseaux sociaux** :

La CGT exige une condamnation énergique de tout propos diffamant ou attitude violente du Ministre de la Fonction Publique.

(Voir Compte Rendu complet sur notre site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/78/spip.php?article716>)

AUGMENTER C'EST BAISSER !

Comme pour les nouvelles grilles issues du protocole PPCR, l'augmentation du point d'indice généreusement octroyée par notre ministre bien aimée, soit 0,6 %, ne couvre même pas l'augmentation des prélèvements sociaux et de l'inflation. Une raison de plus pour se bouger !

HISTOIRE et MEMOIRE

La France a eu un jour un ministre du Travail qui savait ce que travailler veut dire : **Ambroise Croizat**, dès l'âge de 13 ans, il travaillait en usine. Nous lui devons : la sécurité sociale, la retraite par répartition, les comités d'entreprise, les conventions collectives, la réglementation sur les heures supplémentaires ou encore la médecine du travail. Il disait :

« Ne parlez jamais d'acquis sociaux mais de conquises sociales, parce que le patronat ne désarme jamais. »

EGALITE FEMMES / HOMMES

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES AU TRAVAIL COMME DANS LA VIE

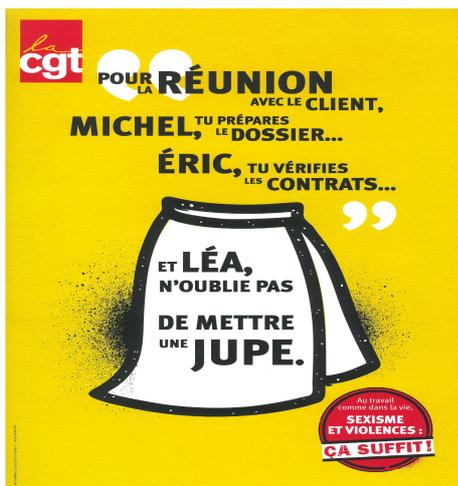
De la blague « pour rire » à l'agression caractérisée, de nombreuses femmes sont chaque jour victimes du sexisme et de rapports de domination.

« Au début, c'était des allusions, puis il a commencé à vouloir me toucher, me prendre dans ses bras » raconte une agente de la DGFIP. « Au bureau, il soufflait le chaud et le froid. Un jour je faisais du bon boulot, le lendemain j'étais nulle. » Son cauchemar durera 8 ans. Aujourd'hui, elle navigue entre la honte, la culpabilité et l'envie de se battre.

Certains mythes et stéréotypes visent à exonérer le harceleur et à décrédibiliser la victime. Ils visent également à conforter les relations de pouvoir au travail. Or, juridiquement, un faisceau d'indices concordants peut suffire à déterminer le délit.

Ces violences sont au cœur des processus de domination qui remettent en cause le droit au travail des femmes et visent in fine à les ramener à la maison. Or, l'une des revendications de la CGT est de lier l'émancipation des femmes à leur accès au travail.

Il faut également lutter contre le sexisme institutionnalisé et briser la loi du silence, sur des faits apparemment anodins qui louvoient entre **sexisme ordinaire*** et violences morales, comme sur cette affiche où Léa n'est pas traitée comme une salariée mais enfermée dans le rôle de femme et d'objet sexuel.



La CGT Finances Publiques insiste également sur le travail de prévention : l'un des objectifs étant d'obtenir que dans tous les accords professionnels liés à l'égalité et à la qualité de vie au travail, un volet « lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail » soit inclus.

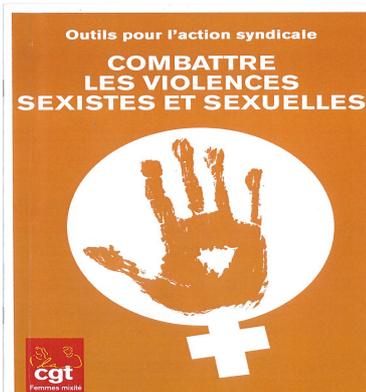
En 2014, une enquête du Défenseur des droits montre que :

- une femme sur 5 a dû faire face à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle,
- 5 % des viols ou tentatives de viols sont commis sur le lieu de travail (ce qui représente 10 viols par jour),
- 30 % des femmes n'en parlent à personne.

La Loi Rebsamen, du 17 août 2015, art. L 1142-2-1 du Code du travail : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » (art. 222-33 du Code pénal).

Contacts utiles :

- Les délégués du personnel CGT,
- Rédaction d'une fiche de signalement,
- AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes dans le travail) : www.avft.org,
- Violences femmes info (anonyme et gratuit) : 3919



Flashez le code pour obtenir le guide

* **Sexisme ordinaire** : Ensemble des attitudes, propos et comportements fondés sur des stéréotypes de sexe...

INFOS EN DIRECT DE

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail des 19 février et 4 mars (CHSCT) :

Amiante Trésorerie de Maule :

La persévérance des élus CGT paye !

2 mars 2015 : L'inspecteur hygiène et sécurité, constate des dalles amiantées abîmées et demande l'intervention d'une société agréée.

4 sept 2015, rapport de la société : il y a urgence à intervenir ...

19 février 2016, réponse de la Direction : il faut attendre la fin des comptes de gestion.

Interpellation vives des élus CGT qui somment la direction d'intervenir au plus vite !!

Les maladies professionnelles liées à l'amiante ne sont plus à démontrer !!!

Victoire : 9 et 10 mars 2016, le poste est fermé... et les travaux sont réalisés.

Trésorerie de Bonnière - réaménagement

Après demande des élus CGT et consultation des plans : des améliorations en terme d'espace et de conditions de travail sont à noter, de nombreuses interrogations demeurent sur la sécurité du site et des agents...

Pour les élus, la Direction n'a pas encore suffisamment tiré les leçons du braquage...

Des améliorations ont été demandées.

Service de la dépense -direction :

Projet de réinstallation du service : les élus CGT étaient intervenus précédemment pour obtenir un délais pour faire intervenir le pôle ergonomique des ministères.

Envoi du rapport au CHSCT : propositions sur le cloisonnement, l'isolation phonique et l'implantation des postes de travail.

A suivre : consultation des agents...

Travaux eaux usés St Germain :

Devant les difficultés récurrentes liées à l'hygiène des toilettes du site de St Germain, les élus CGT ont proposé le financement d'une étude de diagnostic du réseaux des eaux usées.

En fonction des résultats, des travaux seront réalisés... Dossier suivi par les élus CHSCT CGT.

Financement de formations CHSCT :

- 1/2 journée : formation : évacuation / extincteurs / 1er secours : pour les personnels des trésoreries.

- 3 h : « **Alerter/Masser/Défibriler** », pour tous, partout, le mercredi ou le jeudi après midi.

Comité Départemental de l'Action Sociale du 8 mars 2016 (CDAS) :

Restauration 78 : L'année 2015 : fusion juridique de l'ARSFY et de l'AGRADY.

2016 : Bonjour SELFY !

Mais le travail est loin d'être fini. Les élus CGT revendiquent toujours : un prestataire unique, une tarification unique, une carte unique.

Chaque agent doit pouvoir manger dans n'importe quel restaurant, au même prix, quelque soit son lieu d'affectation.

Logements : La nouvelle application BALAE (bourse aux logements) n'apporte pas entière satisfaction aux agents. Trop de nos collègues sont encore en attente de logement social.

Aide à la parentalité : L'offre de berceaux est encore insuffisante.

Les élus ont, par ailleurs porté la revendication d'un CESH pour les **enfants de 6-12 ans**, qui puissent permettre le règlement du centre aéré le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !

NOM :

Prénom :

Grade : **Échelon** :

Temps partiel : **si oui combien**%

Lieu de travail :

Tél

Adresse électronique :

.....

Date : **Signature** :

A retourner à: Local Syndical CGT, 12 rue de l'Ecole des Postes, 78015 Versailles Cedex

Ou directement sur le site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/78/>